

Le jour du dix huit germinal Sixieme année républicaine
 à sept heures du soir pardevant moi Jacques André Hubant
 agent municipal de Virannes est comparu en la maison
 commune François Joseph Hequet manoeuvrier domicilié
 à Virannes, lequel Naisiste de Pierre Jacques dufour âgé
 de vingt un an et demie papetier domicilié à Halines et
 de Marie Celestine Joseph Heverard âgée de vingt un an

au couple, domicilié à Virannes, jura de l'être que
 Catherine Joseph He de Robert soit épouse en légitime
 mariage est accouchée d'une heure du nuit, d'un
 enfant femelle qui lui est présentée et auquel il a donné
 le prénom de Marie Celestine Joseph, d'après cette déclaration
 que les assistants ont certifié conformément à la vérité et la
 représentation qui m'a été faite de l'enfant désigné
 j'ai rédigé en vertu des pouvoirs à moi délégués le présent
 acte que le père et les assistants ont signé pour avoir
 déclaré ne savoir écrire de ce interpellés.
 Fait en la maison commune de Virannes, jour, mois et
 an que dessus. J'approuvant assistants surcharge.
 Le jour du dix huit germinal Sixieme année républicaine

N.1798.4.7

N.06.GE.18

Ce jourd'hui dix huit germinal sixième année républicaine à sept heures du soir pardevant moi Jacques André Hebant agent municipal de Wizernes est comparu en la maison commune François Joseph hecquet manouvrier domicilié à Wizernes, lequel assisté de Pierre Jacques Dufour âgé de vingt un an et demie papetier domicilié à Halines et de Marie Célestine Joseph Evrard âgée de vingt un an accomplis, domiciliée à Wizernes ; m' a déclaré que Catherine Joseph Decobert son épouse en légitime mariage est accouchée à une heure la nuit, d' un enfant femelle qu'il m' a présenté et auquel il a donné le prénom de Marie Célestine Joseph, d' après cette déclaration que les assistans ont certifiée conforme à la vérité et la représentation qui m' a été faite de l' enfant dénommé j ai rédigé en vertu des pouvoirs à moi délégués le présent acte que le père et les assistans n'ont signé pour avoir déclaré ne savoir écrire de ce interpellés.
fait en la maison commune de Wizernes, jour, mois et an que dessus./ approuvant assistans surchargé.

j : a : hebant